



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 5 mars 2021

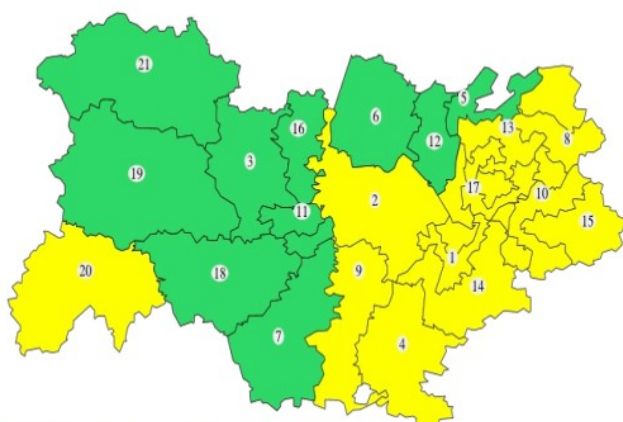
Qualité de l'air

Épisode de pollution de l'air en cours en Haute-Savoie

Ce vendredi 5 mars 2021, le département reste soumis au nuage de sable saharien, qui entraîne un nouvel épisode de pollution atmosphérique de type « mixte ». **Une vigilance jaune est activée sur la zone urbaine des pays de Savoie, la Vallée de l'Arve et la zone alpine de Haute-Savoie.**

Les principales recommandations jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après et consultables sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air>

Vigilances



■	Pas de vigilance particulière
■	Vigilance jaune Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information
■	Vigilance orange Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1
■	Vigilance rouge Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
20	Cantal	PM10	50
2	Bassin Lyon Nord-Isère	PM10	50
9	Vallée du Rhône	PM10	50
4	Est Drôme	PM10	50
14	Zone Alpine Isère	PM10	50
1	Bassin Grenoblois	PM10	50
15	Zone Alpine Savoie	PM10	50
10	Vallée Maurienne Tarentaise	PM10	50
17	Zone urbaine des Pays de Savoie	PM10	50
13	Zone Alpine Haute-Savoie	PM10	50
8	Vallée de l'Arve	PM10	50

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

➤ **Bassin lémanique**

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

➤ **Zone urbaine des pays de Savoie**

Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions. Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...).

➤ **Vallée de l'Arve**

Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire supplémentaire n'est en vigueur, cependant, les mesures spécifiques au plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve continuent de s'appliquer :

- Interdiction d'utilisation des appareils de chauffage au bois d'appoint peu performants lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h pendant la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars (arrêté préfectoral du 22 novembre 2012)
- Interdiction du brûlage des déchets verts et de l'écobuage (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
- Interdiction des feux d'artifice lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)

➤ **Zone alpine Haute-Savoie**

Épisode mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.

Recommandations comportementales

Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions. Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...).

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

2/2

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex